

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2025

/

Délibération n° 2025D48

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 28 avril 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 36

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, Ph. CLAUTOUR
APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU
GRAND-LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD
MACHE : F. RAGER
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, J-L. RONDEAU, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, Ch. DURAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 12

AIZENAY : I. GUERINEAU donne pouvoir à C. BARANGER, Ch. GUILLET
BEAUFOU : D. HERMOUET donne pouvoir à G. CHAMPION, J-Ph. BODIN
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU
GENETOUZE (LA) : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS donne pouvoir à D. PASQUIER, C. ROUX donne pouvoir à Ph. GREAUD
MACHE : C. NEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : Ph. SEGUIN donne pouvoir à M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à M. HERMOUET

Absents : 1

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Approbation de la gratuité pour les visites guidées d'Apremont.

Le groupe de travail « Patrimoine » s'est réuni en janvier afin de proposer un calendrier de visites. Des visites du patrimoine sont mises en place durant les vacances de Pâques les mardis et jeudis matin ainsi que pendant les vacances d'été. Organisées par les ambassadeurs, elles sont gratuites et sur réservation à l'Office de Tourisme.

Seule la visite d'Apremont est payante (4€ par adulte et 2€ par enfant) car elle est assurée par une guide conférencière en raison de son classement Petite Cité de Caractère. Réuni le 20 mars dernier, le Conseil d'exploitation propose d'approuver la gratuité de cette visite au public.

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la gratuité de la visite d'Apremont programmée dans le cadre du calendrier des visites de l'Office de Tourisme.
- D'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-neuf avril deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 05/05/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux